

Court File Number

(Name of court)
at
Court office address

Form 34A: Affidavit of Parentage, sworn/affirmed

Applicant(s) (If the applicant is unknown at the time this affidavit is sworn/affirmed or if the applicant's name is not to be disclosed to the person swearing/affirming this affidavit, leave this box blank)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Respondent(s) (If there is a respondent, the first letter of the respondent's surname may be used)

Full legal name & address for service — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

Lawyer's name & address — street & number, municipality, postal code, telephone & fax numbers and e-mail address (if any).

My name is (full legal name)

I live in (municipality & province)

and I swear/affirm that the following is true:

- 1. The child's full legal name is: (Give full legal name, date of birth, sex and birth registration number if known of person to be adopted. If this person was placed for adoption by a licensee or children's aid society, you may use an initial for the surname.)

Full legal name Date of birth Sex Birth registration number

- 2. I am (State your relationship to the child.)

- 3. The child was born on (date) , in (municipality, province, etc.)

- 4. The child's birth was registered or registration has been requested with the vital statistics register of (province) under the following name(s):

Check applicable box(es).

- 5. [] The child's biological father is (father's full legal name)
[] I do not know the identity of the child's biological father. The only information that I have about his identity is as follows: (Give what information you have about who the father might be.)

- 6. (Name of person familiar with legal meaning of "parent")
has reviewed with me those categories of persons who qualify as "parents" for the purposes of the Child and Family Services Act and whose consents have to be obtained or dispensed with before the child can be adopted.

Numéro de dossier du greffe

(Nom du tribunal)

situé(e) au Adresse du greffe

Formule 34A : Affidavit de filiation, déclaré sous serment/affirmé solennellement

Requérant(e)s (Si le/la requérant(e) n'est pas connu(e) au moment où le présent affidavit est déclaré sous serment/affirmé solennellement ou si son nom ne doit pas être divulgué à la personne qui déclare sous serment/affirme solennellement le présent affidavit, ne remplissez pas cette case.)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Intimé(e)s (S'il y a un(e) intimé(e), la première lettre de son nom de famille peut être utilisée.)

Nom et prénom officiels et adresse aux fins de signification — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Nom et adresse de l'avocat(e) — numéro et rue, municipalité, code postal, numéros de téléphone et de télécopieur et adresse électronique (le cas échéant).

Je m'appelle (nom et prénom officiels)

J'habite à (municipalité et province)

et je déclare sous serment/j'affirme solennellement que les renseignements suivants sont véridiques :

1. Les nom et prénom officiels de l'enfant sont les suivants : (Donnez les nom et prénom officiels, la date de naissance, le sexe et le numéro d'enregistrement de la naissance (s'il est connu) de la personne qui doit être adoptée. Si cette personne a été placée en vue de son adoption par un titulaire de permis ou une société d'aide à l'enfance, vous pouvez utiliser une initiale pour le nom de famille.)

Table with 4 columns: Nom et prénom officiels, Date de naissance, Sexe, Numéro d'enregistrement de la naissance

2. Je suis (Indiquez votre lien de parenté avec l'enfant)

3. L'enfant est né le (date) à (municipalité, province, etc.)

4. La naissance de l'enfant a été consignée au registre de l'état civil du/de l'/de la (province) ou sa consignation dans celui-ci a été demandée sous le ou les noms suivants :

Cochez la ou les cases applicables.

5. [] Le père biologique de l'enfant s'appelle (nom et prénom officiels du père) [] Je ne connais pas l'identité du père biologique de l'enfant. Les seuls renseignements que j'ai au sujet de son identité sont les suivants : (Donnez les renseignements que vous avez au sujet de l'identité possible du père.)

6. (Nom d'une personne qui connaît la signification juridique de l'expression «père ou mère») a examiné avec moi les catégories de personnes qui ont la qualité de «père ou mère» pour l'application de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille et dont le consentement doit être obtenu ou ne doit pas l'être en raison d'une dispense avant que l'enfant ne puisse être adopté.

Check off all boxes below that apply to your situation.

7. The review mentioned in paragraph 6 included an examination of the following checklist:

(a) Within the 300-day period before the child's birth,

- the mother's husband (*husband's full legal name*) died.
- the mother got a divorce or annulment from (*spouse's full legal name*)
- the mother's cohabitation with (*man's full legal name*)
that lasted for a period of (*State duration of relationship.*)
came to an end.
- the mother was not cohabiting with anyone in a relationship of some permanence.

(b) At the time of the child's birth, the child's mother was

- not married.
- married to (*husband's full legal name*)
- not cohabiting with any man.
- cohabiting with (*man's full legal name*)
for a period of (*State duration of relationship.*)

(c) After the child's birth, the child's mother

- remained unmarried to this day, to the best of my knowledge and information.
- was married to a man who has never acknowledged that he is the father of the child.
- was married on (*date of marriage*) to
(*husband's full legal name*), who acknowledged that
he is the father of the child.

(d) Under Ontario's *Vital Statistics Act* or under similar legislation in another province or territory in Canada,

- no man, to the best of my knowledge and information,
- (*man's full legal name*)
has certified the child's birth as the child's father.

(e) As of today's date,

- no man has, to the best of my knowledge and information, been recognized by a court in Canada
- (*man's full legal name*) has been recognized
by (*name of court*)
to be the father of the child.

(f) In the 12 months before the child was placed for adoption,

- no person
- (*person's full legal name*)
has demonstrated a settled intention to treat the child as a child of his or her own family.

Cochez les cases ci-dessous qui s'appliquent à votre situation.

7. L'examen mentionné au point 6 comprenait l'examen des points suivants :

a) Dans les 300 jours qui précèdent la naissance de l'enfant :

le mari de la mère (*nom et prénom officiels du mari*) est décédé.

la mère a obtenu un divorce de ou l'annulation de son mariage avec (*nom et prénom officiels du conjoint*)
.....

la cohabitation de la mère avec (*nom et prénom officiels de l'homme*) ,
qui a duré (*Indiquez la durée de la relation*) , a pris fin.

la mère ne cohabitait avec personne dans une relation d'une certaine permanence.

b) À la naissance de l'enfant, sa mère :

n'était pas mariée.

était mariée à (*nom et prénom officiels du mari*)

ne cohabitait avec aucun homme.

cohabitait avec (*nom et prénom officiels de l'homme*)
depuis (*Indiquez la durée de l'union*)

c) Après la naissance de l'enfant, sa mère :

est demeurée célibataire jusqu'à ce jour, au mieux de ma connaissance et de mes renseignements.

a épousé un homme qui n'a jamais reconnu être le père de l'enfant.

le (*date*) , a épousé (*nom et prénom officiels du mari*)
..... , qui a reconnu être le père de l'enfant.

d) Aux termes de la *Loi sur les statistiques de l'état civil* de l'Ontario ou d'une loi semblable d'une autre province ou d'un territoire du Canada :

aucun homme n'a, au mieux de ma connaissance et de mes renseignements,

(*nom et prénom officiels de l'homme*) a
certifié la naissance de l'enfant à titre de père de l'enfant.

e) À ce jour :

aucun homme n'a, au mieux de ma connaissance et de mes renseignements, été reconnu par un tribunal du Canada

(*nom et prénom officiels de l'homme*) a été reconnu par
(*nom du tribunal*)

comme le père de l'enfant.

f) Dans les 12 mois avant que l'enfant ne soit placé en vue de son adoption :

personne n'a

(*nom et prénom officiels de la personne*) a
manifesté une intention bien arrêtée de traiter l'enfant comme s'il s'agissait d'un enfant de sa famille.

(g) In the 12 months before the child was placed for adoption,

no person has acknowledged to me or, to the best of my knowledge and information, to any other person or agency

(person's full legal name) acknowledged

to me

to (name of other person or agency)

parentage of the child and provided for the child's support.

(h) A statutory declaration

has, to the best of my knowledge and information, never been filed by any person,

was filed by (person's full legal name)

with the office of the Registrar General acknowledging parentage of the child.

(i) There is no written agreement or court order requiring any person,

a written agreement made on (date), at

(municipality, etc.),

requiring (person's full legal name),

an order of (name of court), made

on (date), at

(municipality, etc.),

requiring (person's full legal name)

to provide for the child's support.

(j) There is no written agreement or court order giving any person,

a written agreement made on (date), at

(municipality, etc.),

giving (person's full legal name),

an order of (name of court), made

on (date), at

(municipality, etc.),

giving (person's full legal name)

custody of or access to the child.

g) Dans les 12 mois avant que l'enfant ne soit placé en vue de son adoption :

- personne n'a reconnu devant moi ni, au mieux de ma connaissance et de mes renseignements, devant une autre personne ou un autre organisme
- (*nom et prénom officiels de la personne*) a reconnu
- devant moi
- devant (*nom de l'autre personne ou organisme*)
- un lien de filiation qui l'unit à l'enfant et subvenu à ses besoins.

h) Une déclaration solennelle :

- n'a jamais, au mieux de ma connaissance et de mes renseignements, été déposée par qui que ce soit
- a été déposée par (*nom et prénom officiels de la personne*)
- au bureau du registraire général de l'état civil reconnaissant un lien de filiation qui l'unit à l'enfant.

- i) Il n'existe aucun accord écrit ou ordonnance du tribunal qui exige de qui que ce soit
- existe un accord écrit, conclu le (*date*) à
(*municipalité, etc.*) ,
qui exige de (*nom et prénom officiels de la personne*)
- existe une ordonnance du/de (*nom du tribunal*) ,
rendue le (*date*) à
(*municipalité, etc.*) ,
qui exige de (*nom et prénom officiels de la personne*)

qu'il ou elle subvienne aux besoins de l'enfant.

- j) Il n'existe aucun accord écrit ou ordonnance du tribunal qui donne à qui que ce soit
- existe un accord écrit, conclu le (*date*) à
(*municipalité, etc.*) ,
qui donne à (*nom et prénom officiels de la personne*)
- existe une ordonnance du/de (*nom du tribunal*) ,
rendue le (*date*) à
(*municipalité, etc.*) ,
qui donne à (*nom et prénom officiels de la personne*)

la garde de l'enfant ou un droit de visite à celui-ci.

Court File Number

8. The review in paragraphs 6 and 7 indicates that, other than the child's mother,

no other person

(full legal name of person(s))

.....
meets/meet the definition of "parent" whose consent would therefore be required before the child could be adopted.

Sworn/Affirmed before me at
municipality

in
province, state or country

on
date
Commissioner for taking affidavits
(Type or print name below if signature is illegible.)

.....
Signature
(This form is to be signed in front of a lawyer, justice of the peace, notary public or commissioner for taking affidavits.)

8. L'examen mentionné aux points 6 et 7 indique que, à l'exception de la mère de l'enfant :

personne d'autre n'entre

(nom et prénom officiels de la ou des personnes)
 entre(nt)

dans la définition d'un «père» ou d'une «mère» dont le consentement serait en conséquence exigé avant que l'enfant puisse être adopté.

Déclaré sous serment/
 Affirmé solennellement devant moi à

municipalité

à/en/au

province, État ou pays

le

date

Commissaire aux affidavits
(Dactylographiez le nom ou écrivez-le en
caractères d'imprimerie ci-dessous si la signature
est illisible.)

.....

Signature
(La présente formule doit être signée en
présence d'un avocat, d'un juge de paix,
d'un notaire ou d'un commissaire aux
affidavits.)